



Cession de fonds de commerce

Par **mouss**, le **19/03/2009** à **17:52**

Il s'agit d'un commerce créé sous forme de la SARL.

Ce commerce connaît d'énormes difficultés et dispose d'un certain nombre de dettes.

Il décide donc de fermer car il croule sous les dettes en attendant de trouver une solution (financement ou liquidation).

Un acquéreur est intéressé. La vente se conclue pour une somme de 10 000€.

Et la société est mise en sommeil.

Sachant que les dettes sont supérieures au prix de la cession.

Ex:

URSSAF : 5000€

Trésor public : 2000€

Bailleur : 10 000€

Fournisseurs : 3000€

Que se passe til?

Merci